

Décisions

- Election du vice-président formations et vie de l'étudiant
- DBM N° 4, subventions aux associations, répartition DGF, budget des services généraux
- Habilitations 2004/2005,
- Conventions : CROUS, agglo. Poitiers, VALUTEC avenant n°4, CAFA, USVO, ARCNAM/CNAM, MATMUT, contrat recherche post-doctorale.

Hommages et information

- P. Level rend hommage à Gabriel Prince, ingénieur d'études à l'IUT, disparu tragiquement en octobre, et au Professeur Alice Aunier-Seité, ancien ministre des universités de V. Giscard d'Estaing, décédée cet été ; elle s'était fortement impliquée dans la transformation du centre universitaire de Valenciennes en université de plein exercice au cours de l'année 1978.
- Le président annonce le départ du secrétaire général, J.P. Darras, nommé à l'université des Antilles-Guyane à compter du 1^{er} janvier 2004.
- P. Level propose de revoir le fonctionnement du conseil d'administration et de l'organiser en 2 parties : l'une concernerait les questions relatives au fonctionnement de l'université (elles pourraient être votées rapidement à partir de documents envoyés dans les délais), l'autre serait consacrée plus longuement aux dossiers importants pour le devenir de l'établissement. Le président devrait soumettre ce projet lors du prochain conseil.
- P. Level accueille de nouveaux membres du conseil Régis Loyzance (étudiant de l'ENSIAME, remplace M. Vandewalle) et Olivier Sénéchal (maître de conférences en automatique/informatique à l'ENSIAME, remplace M. Senez).

Compte-rendu du conseil du 11 septembre 2003

Le compte rendu du 11 septembre 2003 est approuvé à l'unanimité.

Election d'un vice-président

Suite au départ d'Abdelhak Kabila, P. Level a proposé la candidature de Bernard Blin comme vice-président chargé des formations et de la vie de l'étudiant. Ancien directeur de la formation continue à l'IUT, et chef de projet du département OGP de Cambrai, dont il a assuré la mise en place et la direction, M. Blin a démontré aux cours des nombreuses années passées à l'UVHC, ses qualités pédagogiques et son intérêt à promouvoir l'implication des partenaires professionnels dans les formations. Il est chargé de mission en 2001 pour le développement de la démarche qualité. Son expérience et ses attitudes constructives sont des atouts pour l'UVHC. Après les avis très favorables du conseil scientifique et du conseil des études et de la vie universitaire, le conseil approuve la candidature de B. Blin par 34 voix pour, 3 non et 2 blancs (39 votants).

DBM n°4

Le projet de décision budgétaire modificative n° 4 est présenté par JM Desrumaux.

L'IUT (UB 901) présente une DBM de rattachement qui correspond à un reste constaté de taxe d'apprentissage pour un montant de 78 587 € et une DBM de transfert de l'investissement vers les charges de personnel.

L'ISTV (UB 902) présente une DBM de rattachement d'un montant de 49 000 €.

La FLLASH (UB 903) propose une DBM de rattachement de 50 000 € (dotation LMD).

La DBM de la Bibliothèque Universitaire (UB 906) comprend une DBM de rattachement d'un montant de 5 000 €, et une DBM de transfert du fonctionnement vers l'investissement pour un montant de 25 000 €.

La DBM de la FDEG (UB 908) comprend une DBM de rattachement d'un montant de 2 780 €, (dont complément LMD) et une DBM de transfert des charges de personnel vers le fonctionnement de 43 474 €.

L'IPAG (UB 910) présente une DBM de rattachement d'un montant de 4 300 € (Dotation LMD).

L'IAE (UB 912) propose une DBM de rattachement de 72 872.73 €.

L'ENSIAME (UB 913) présente une DBM de report d'un montant de 64 670 € et une DBM de transfert des charges de personnel vers le fonctionnement d'un montant de 14 700 €.

L'UB 914 (Actions commerciales) présente une DBM de rattachement d'un montant de 315 581.40 €.

La Recherche (UB 915) propose une DBM de rattachement de 543 155.90 €.

Suite à la décision du CA du 26 juin 2003, une seconde DBM de transfert inter UB du 915 vers le 914 est proposée pour un montant de 244 430.51 €.

Le SUAOP (UB 918) présente une DBM de transfert du fonctionnement vers l'investissement pour 15 000 € et une DBM de rattachement de 5 300 €.

L'UB 923 (FSMS) présente une DBM de rattachement d'un montant de 60 000 € (Dotation LMD).

Les Services Généraux (UB 925) présentent quatre DBM :

- une DBM de transfert de l'équipement vers le fonctionnement d'un montant de 18 700 €,
- une DBM de transfert du fonctionnement vers l'équipement de 2 043.60 €,
- une DBM de transfert du fonctionnement vers les charges de personnel pour 167 000 €,
- une DBM de rattachement d'un montant de 444 295.27 € qui concerne de nouvelles subventions.

L'ISIV (UB 926) propose une DBM de rattachement de 140 679.30 € et une DBM de transfert des charges de personnel vers le fonctionnement d'un montant de 3 772.59 €.

La DBM n° 4 est approuvée à l'unanimité.

Subventions aux associations

Les composantes suivantes proposent des subventions d'un montant global de : 6 664 €

904	CEPPES	4 000 €	(pour l'association ADELES)
		915 €	(pour l'association QUALIVAL)
912	IAE	600 €	(pour la corpo MSTCF)
		300 €	(pour l'association ASSOPA)
		300 €	(pour la corpo Gestion du patrimoine)
922	SUAPS	252 €	(pour la corpo OGP)
		297 €	(pour la corpo histoire)

La proposition de subvention est approuvée à l'unanimité.

Répartition DGF

Pour l'exercice 2004, avec l'hypothèse d'une reconduction des recettes de la DGF 2003, la répartition se présente comme suit :

Composantes	Montant
FDEG	169 899 €
IAE	173 935 €

FLLASH	290 667 €
FSMS	171 222 €
IPAG	217 673 €
ISIV	146 053 €
ISTV	751 632 €
ENSIAME	301 532 €
Prélèvement Services Généraux	2 573 166 €
Compens Bours FAVE	30 490 €
Compens Bours SCD	76 225 €
SUAPS	17 522 €
Médecine préventive	12 310 €
DGF disponible pour arbitrage	24 694 €
TOTAL	4 957 020 €

RECETTES

DGF critère	4 463 478 €
Compens Boursiers	462 138 €
DUFAPS	18 446 €
Médecine préventive	12 958 €
TOTAL	4 957 020 €

La prévision de DGF s'élève donc à 4 957 020 €. Les 24 694 € correspondent à une « réserve » qui pourrait servir d'arbitrage si le montant de la DGF définitive est égal ou supérieur au montant prévisionnel. Le prélèvement des services généraux comprend également la part des amortissements de l'UVHC hors Recherche et IUT.

Répartition du LMD (contrat quadriennal)

Pour l'exercice 2004, la répartition dans les instituts des crédits du contrat quadriennal de 500 000 €, dont 250 000 € d'innovation pédagogique et 250 000 € d'aide à la réussite, se présente comme suit :

Composantes	Montant
IAE	35 000 €
FLLASH	35 000 €
ISTV	35 000 €
FSMS	35 000 €
BU	25 000 €
SUAPS	25 000 €
FDEG	5 000 €
IPAG	5 000 €
SERVICES GENERAUX (Reliquat SGP)	300 000 €

J. Pilette rappelle que le contrat d'établissement prévoyait, pour la mise en place du LMD, une augmentation importante qu'il n'a pas obtenue, ce qui se traduira par une dégradation de l'enseignement et suscitera des critiques à l'égard du LMD. Il pense également que 2005 sera une année encore plus difficile.

J.C. Herbin et M. Ourak sont solidaires de J. Pilette et le directeur de l'ISTV ajoute que, sans des moyens suffisants, il ne sera pas possible d'établir un bon bilan du LMD. Enfin J. Pilette annonce qu'il envisage de doubler ses effectifs étudiants en espérant un taux d'abandon d'études important dès le 1^{er} semestre (40 %) afin de pouvoir financer le LMD... par l'échec.

P. Level répond que la mise en place du LMD s'ajoute d'une part aux obligations légales engendrées par l'amortissement (ponction sur le fonctionnement pour financer l'amortissement) et, d'autre part, à la situation financière difficile actuelle. Malgré ces 3 difficultés majeures, le budget proposé permet de faire face à toutes

les obligations 2004 avec les financements dédiés à 2004, ce qui est une pratique nouvelle. Et le président annonce qu'il reste encore une somme de près de 150.000 € non affectée. Il signale enfin que l'UVHC continue de financer des innovations des présidents précédents mais qui ne sont plus reprises dans le contrat actuel.

A l'unanimité le conseil approuve la proposition de répartition de la DGF et le contrat.

Budget des services généraux

Le Budget des Services Généraux

Le montant total du budget est de 12 877 340 € en recettes et en dépenses.

Les recettes comprennent la Dotation Globale de Fonctionnement et le contrat quadriennal en partie, les droits universitaires, les diverses participations, les facturations internes recettes diverses ainsi qu'une recette de 1 M € au titre de l'Université Numérique en Région (UNR) et une partie de la subvention pour l'extension de l'ENSIAME.

En ce qui concerne les dépenses, on remarque une diminution de la ligne personnel sur budget qui passe de 3 259 700 € en 2003 à 3 054 700 € en 2004. Ceci s'explique par la diminution des Contrats Emploi Solidarité, des Contrats Emploi Consolidé et des Contrats Emploi Jeune.

Les Dépenses de l'informatique et du patrimoine sont en augmentation. Elles sont respectivement de 1 681 768 € pour l'informatique, soit une augmentation de 1 060 390 € qui correspond à une subvention « Université Numérique en Région », et de 3 687 647 € pour le patrimoine, soit une augmentation de 951 072 € qui correspond essentiellement aux constructions.

R. Bury demande quels sont les immeubles en location pour lesquels l'université paye des loyers ? Il lui est répondu qu'il s'agit du Moulin et des préfabriqués du parking IUT.

H. Gaudier déplore d'avoir eu connaissance des documents budgétaires ... en rentrant dans la salle du conseil. Il a cependant pu découvrir que la capacité réelle d'autofinancement n'est que 456.000 € et non pas 1.075.000 €, ce qui lui semble déraisonnable. C. Delebarre estime que 10.000 € pour la communication c'est insuffisant ; J.M. Desrumaux répond que ce n'est qu'une très petite partie de la communication totale de l'UVHC. G. Dechy demande que l'on note, à propos des aides éducateurs, que l'intégralité des contributions des composantes soit dédiée à la formation.

La proposition de budget des services généraux est approuvée à l'unanimité.

Habilitations 2004/2005

Avant la présentation des demandes d'habilitations par B. Blin, P. Millot fait part des rumeurs inquiétantes pour l'avenir des IUP. P. Level apporte quelques précisions : les IUP ont vocation à glisser vers bac +5 ; les masters préparés dans le cadre d'un IUP en porteront la mention ; il n'y aura pas de baisse des moyens pour les universités qui ont des IUP ; le recrutement se fera majoritairement à 120 crédits (bac +2) ; les IUP garderont leur caractère sélectif.

Master droit et administration

V. Morgand et A. Bonduelle présentent le master « droit et administration » conçu par la faculté de droit, d'économie et de gestion et par l'institut de préparation à l'Administration générale afin de remodeler leur offre de formation selon les principes définis par l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master dans le cadre de la politique définie par l'université.

Tout en préservant la nécessaire autonomie des deux composantes de l'université, le master « Droit et administration » permettra de mieux coordonner leurs formations respectives au niveau M1 (actuelles maîtrises) en les faisant bénéficier d'apports réciproques et de développer leurs formations au niveau M2.

O. Starzenski explique le projet de collaboration avec Lille III en vue de la préparation à un master régional cohabilité.

A l'unanimité le conseil approuve le passage au LMD du secteur Droit et administration (FDEG et IPAG) ainsi que celui du secteur Economie de la FDEG.

Master international « transport » / ENSIAME

Le projet, présenté par S. Hermand, est celui du réseau Polymeca qui regroupe 4 écoles d'ingénieurs. Il est destiné exclusivement à des étudiants étrangers, offre 4 champs disciplinaires (productique, mécatronique, mécanique, énergétique), propose 4 parcours (1 dans chaque école), accueille 20 étudiants pour un coût individuel de 4 000 € (possibilité de bourse)...

V. Morgand souligne la signification ambiguë du qualificatif « international », car ce n'est pas un diplôme préparé par des établissements de plusieurs pays. O. Sénéchal et M. Ourak y voient une autre équivoque avec le master transport de l'ISTV, et P. Millot demande des précisions sur l'articulation avec le master recherche.

Le projet est approuvé à l'unanimité.

Licences professionnelles

Les 9 projets de licences professionnelles suivant sont approuvés à l'unanimité.

- Ingénierie sociale – option économie sociale et solidaire
- Commerce
- Gestion des ressources humaines
- Electronique informatique et communication embarquées appliquées transports
- Gestion industrielle de la production – Qualité, hygiène, sécurité, environnement
- Réseaux et télécommunication
- Audio (JERIS)
- Métiers de la construction
 - o Chef de produit pour la filière bois
 - o Chargé d'affaires pour la filière bois
- Entrepreneuriat

A noter que G. Dechy a rappelé que la formation continue et l'alternance devaient être davantage intégrées. Il estime également que le monde professionnel n'est pas suffisamment associé à ces projets.

Master recherche Cultures, littératures, langues, arts et sociétés (CLLAS)

Présenté par J.C. Herbin, le projet de master s'appuie sur la participation de tous les centres de recherche de la faculté des lettres, et prévoit des cohabilitations éventuelles.

Le projet est approuvé à l'unanimité.

Masters professionnels de la faculté des lettres

Sont proposés le renouvellement de 2 masters professionnels (médias interactifs et négociateur trilingue du commerce international) et une demande de création (intervention culturelle dans les nouvelles configurations territoriales).

Le projet est approuvé à l'unanimité.

Master recherche mathématiques pures

Le document distribué aux conseillers propose la suppression du master recherche de mathématiques pures. M. Ourak signale d'une part que l'Institut des sciences et techniques de Valenciennes accueille des étudiants en maths appliquées et en maths pures et d'autre part que cette proposition de suppression n'a jamais été évoquée au conseil de l'institut. H. Gaudier fait part de sa stupéfaction (il a découvert le projet quelques minutes avant le conseil), indique que le directeur du département de mathématiques ignorait tout ; puis H. Gaudier réagit fortement en demandant publiquement « qui a décidé la suppression des mathématiques pures ? ». P. Level évoque un problème d'effectifs étudiants et propose de revoir cette question en urgence.

Recrutement des étudiants étrangers

J.P. Bricout évoque le problème de l'accueil et de l'hébergement des étudiants étrangers. Les difficultés d'hébergement rencontrées ne sont pas spécifiques à Valenciennes. C'est un problème national. Un secrétariat pour l'accueil va être créé dans quelques jours. Il proposera des adresses. Par ailleurs les candidats seront prévenus de ces difficultés d'hébergement dès qu'ils se connecteront au site internet de l'université c'est-à-dire avant de solliciter l'envoi d'une documentation ou d'un dossier. J.P. Bricout demande ensuite que l'on « ne se servent pas des étudiants étrangers comme variable d'ajustement des effectifs » mais que l'on ait une véritable politique d'accueil.

Conventions

A l'unanimité le conseil approuve les projets de convention avec :

- le CROUS (dispositif d'aide au logement et secteur HLM des étudiants étrangers),
- la communauté d'agglomération de Poitiers (mission de conseil de l'UVHC sur la mise en œuvre de la clause d'insertion dans les marchés publics),
- VALUTEC SA (avenant n°4 pour l'exploitation du centre technologique en transports terrestres : concerne le coût des loyers et de la maintenance que VALUTEC versera à l'UVHC),
- le CAFA de Lille (mise à disposition de locaux pour la préparation aux concours de personnels de l'UVHC),
- l'USVO (partenariat portant notamment sur l'accueil en formation à l'UVHC de joueuses du club de basket).

Est approuvé également à l'unanimité un contrat type de droit public pour le séjour de recherche post-doctorale en laboratoire.

Est approuvé à l'unanimité le projet de convention avec le CNAM et l'ARCNAM Nord-Pas de Calais. Cette convention présente les dispositions nécessaires pour assurer une coopération cohérente et complémentaire.

Est approuvé à l'unanimité la reconduction du contrat MATMUT pour l'assurance responsabilité civile/défense des étudiants en stage.

Questions diverses

- P. Loquet, expert national des marchés publics, souhaite obtenir des informations complémentaires sur les attributions récentes des marchés du téléphone et des titres de transport. P. Level répond que le dossier déposé par France Telecom n'était pas recevable et que pour l'appel d'offres transport l'UVHC n'a pas suffisamment spécifié le cahier des charges.
- P. Loquet soulève un problème de bureau aux Tertiales.
- J.P. Rouzé déplore le retard de paiement d'une lectrice, lié aux difficultés d'obtention de la carte de séjour en raison du très mauvais fonctionnement des services de la Préfecture. M. Défossez propose que l'université adresse au Préfet une protestation solennelle.

Etaient présents

Personnalités extérieures Mmes Houssier, Lancelle, MM. Boucher, Chevalier, Nicolas

Collège A

Secteur 1 : MM. Défossez, Herbin, Hirschi, Starzenski
Secteur 2 : Mme Leriche, MM. Millot, Ourak
Secteur 3 : MM. Bricout, Gaudier

Collège B

Secteur 1 : Mme Morgand, MM. Bonduelle, Loquet
Secteur 2 : Mme Callens, MM. Garnier, Pommeray
Secteur 3 : MM. Ezzedine, Roger, Sénéchal, Vandeville

Collège IATOSS

Mmes Decneut, Dogheche, Girard, MM. Bury, Lesueur, Rutkowski,
Vandersteen

Collège des usagers

Secteur 1 : Mlle Dazy Kouassi
Secteur 2 : /
Secteur 3 : M. Loyzance

Membres de droit

MM. Darras, Dulion

Membres invités

Mmes Camion, MM. Bassinet, Blin, Dechy, Delebarre, Delhaise, Desrumaux,
Després, Etienne, Pilette, Rouzé, Tournier

Ont donné pouvoir

MM. Baudoux et Bodgan à M. Chevalier
MM. Guillaume et Legendre à Mme Lancelle
M. Nongaillard à M. Ourak
M. Drazetic à M. Bricout
M. Gallo à M. Roger

Excusés

M. Pauvros

Fait à Valenciennes, le 17 décembre 2003



Pascal LEVEL

Jean Paul BRICOUT

1er Vice Président de
l'Université de Valenciennes et
du Hainaut-Cambrésis